

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4111)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 79

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 2

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'absence de présentation d'un rapport économique, social et financier au moment de l'examen du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, il ne paraît pas opportun d'ajouter cette mention. L'objet du présent amendement est donc de la supprimer.